

# CANGT

## NEUF NOUVELLES LIGNES DE BUS DANS LE NORD GRANDE-TERRE

Dans son Projet de Territoire, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) entend faire du Nord Grande-Terre un « territoire solidaire, d'agro-transformation, durable et attractif ». Cette vision globale de développement repose aussi nécessairement sur un service territorial de transport de « qualité, plus dense, harmonieux et respectueux de l'environnement » au service des usagers. Explications avec Messieurs Jean Bardail (Président de la CANGT et Maire de Morne-à-l'Eau), Jean Anzala (2ème vice-président de la CANGT délégué au Transport et à la Mobilité), et Charly Sahai (Directeur des Transports et de la Mobilité à la CANGT).

Texte Willy Gassion



Jean Bardail, Président de la CANGT et Maire de Morne-à-l'Eau

**Dans le cadre de son projet de territoire, la CANGT affirme « la nécessité d'anticiper et d'inventer l'avenir ». Qu'est-ce que cela signifie ?**

**Jean Bardail :** Notre Projet de Territoire, à la CANGT, nous offre une vision globale et largement partagée de notre développement. Nous savons où nous voulons aller et aussi comment y parvenir. Nous voulons un territoire

solidaire, d'agro-transformation, durable et attractif. Comme le disait Sénèque : « il n'y a de vent favorable que pour celui qui sait là où il va ». En d'autres termes, l'organisation de notre réseau de transport constitue la « déclinaison mobilité » de notre Projet de territoire. Celui d'un territoire équilibré qui doit assurer la qualité de la mobilité de ses usagers.

Répondre aux besoins de nos usagers consistait en somme à assurer des déplacements, au sein de l'Agglomération, harmonieux et respectueux de l'environnement. Il s'agissait d'améliorer la qualité ainsi que la densité du service. Nous avons amélioré notre offre de desserte au sein du territoire intercommunal, notamment en permettant aux usagers des sections de mieux se déplacer vers les centres bourg. Nous avons réussi à couvrir les zones blanches là où le service n'existait pas auparavant.

J'ajoute à cela qu'à côté de la déclinaison territoriale du transport par notre EPCI, la mobilité fait également l'objet d'une réflexion à l'échelle du territoire guadeloupéen dans son ensemble. C'est à ce titre que le Conseil Régional se consacre au transport interurbain et inter-villes, la Communauté d'agglomération se consacre au transport urbain, interne à la CANGT.

A l'avenir il conviendra d'associer et d'impliquer les territoires au processus global de mise en œuvre d'une Autorité Unique des Transports. Avec en filigrane un Schéma Directeur unique et cohérent, réaliste et ambitieux, consensuel et partagé de la Mobilité en Guadeloupe. Dans le cadre de ce processus, j'ai le privilège de porter deux représentations solidaires et très complémentaires : celle du Conseil Régional, celle de la CANGT.